

<p>D 23-04</p> <p>SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION DE LA PLAGE « POLE EST » : APPROBATION DES TARIFS 2023.</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier HOMOLLE rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 22-12 du 3 février 2022, le sous-traité d'exploitation de la plage « pôle Est » avait été attribué à la société individuelle **Victor VAUTIER**.

En pages 19 et 20 dudit sous-traité d'exploitation, les tarifs des prestations avaient été fixés pour les années 2023 et 2024 et ainsi approuvés par le conseil municipal.

Au terme du bilan de la saison et compte-tenu des conclusions du rapport d'activité présenté par le délégataire, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver de nouveaux tarifs applicables à compter de la saison 2023.

Olivier HOMOLLE présente aux membres du conseil municipal :

- Pour rappel, les tarifs appliqués en 2022 ;
- Les tarifs prévus dans le sous-traité de concession pour l'année 2023 ;
- Les tarifs proposés pour la saison 2023 (annexe – prévu corrigé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux tarifs proposés pour la saison 2023 dans le cadre du sous-traité d'exploitation de la plage « pôle Est » attribué à la société individuelle Victor VAUTIER, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN
Maire.

